



Débat Agronomique de l'AFA 2020

« Comment promouvoir des pratiques agronomiques vertueuses dans la réforme de la PAC ? »

COMPTE RENDU DE L'INTERVENTION D'EMMANUEL PETEL LE 5 JUIN 2020

Retrouvez les vidéos du webinaire sur le site de l'AFA agronomie.asso.fr

1- Proposition initiale pour la prochaine PAC (horizon 2022) :

Un cadre européen, et des plans nationaux concernant la totalité de la PAC (et pas seulement le pilier II - développement rural), volonté mise en place d'un suivi de la performance de la politique.

Objectifs de la PAC réaffirmés autour des trois dimensions du développement durable.

Prélèvement obligatoire par chaque Etat-Membre d'une partie des fonds du premier pilier vers la création d'éco-régimes (en tant que levier supplémentaire d'incitation vers des « bonnes conditions agricoles et environnementales »).

Volonté de mieux communiquer sur les BCAE à travers le Partenariat Européen à l'Innovation qui associe recherche et agriculteurs.

2- Pacte vert européen – une volonté de politiques européennes plus durables, qui incluent notamment l'alimentation (Farm to Fork) et la gestion des espaces et de la biodiversité.

Préservation biodiversité : à travers des zones spécifiques (type Natura2000) et grâce aux éléments de paysage favorables à la biodiversité en milieu agricole (haies, ...)

Farm to Fork : des baisses chiffrées pour l'utilisation des pesticides, les pertes de nutriments, les ventes d'antibiotiques, ... et un objectif de 25% des surfaces en AB

Quelle concrétisation par l'UE ? :

- à travers la PAC, mais aussi...
- via directive phytos et lutte intégrée (pour meilleure mise en œuvre par états-membres),
- via règlements phytos moins préoccupants (volonté facilitation mise en marché),
- plan d'action agriculture biologique,
- plan d'action gestion intégrée des nutriments.

Production alimentaire durable inclut également :

- bien-être animal,
- révision liste des additifs alimentation animale,
- renforcement position des agriculteurs dans la chaîne de valeur,
- mise en place réseau d'information sur la durabilité des exploitations.

3- Impact de l'annonce du Pacte Vert Européen sur proposition initiale PAC

Cadre de la proposition initiale globalement cohérent avec les annonces du Pacte Vert. Cette cohérence pourrait faciliter les négociations entre UE et Etats-membres sur la PAC. En effet, la conditionnalité renforcée proposée initialement semble être un point de discussions difficiles avec les Etats-membres.

Améliorations induites par l'annonce du Pacte Vert :

- sécurisation nécessaire de l'enveloppe pour les éco-régimes et meilleure définition des conditions d'attribution,
- intégration dans la PAC des considérations antimicrobiens pour animaux et bien-être animal.

Conditionnalité renforcée pour accéder aux aides : 10 BCAE mises en avant

Eco-régimes : volonté d'avoir un financement minimal garanti, sur une période pluri-annuelle pour plus de cohérence.

Traduction concrète de la nouvelle PAC pour l'UE : recommandations / discussions entre UE et Etats-Membres pour définition précise du Plan stratégique européen à même d'obtenir des résultats dans tous les domaines visés.

4- Suivi des résultats

Deux types d'indicateurs seront suivis :

- Indicateurs de réalisation et de résultats : nombre d'agriculteurs, nombre d'hectares, ...
- Indicateurs d'impact : qualité des eaux, index oiseaux, cartographie des éléments de paysage favorables à la biodiversité, ...

Indicateurs de résultats à intégrer dans un réseau d'informations sur les pratiques agricoles (une sorte de RICA des pratiques). Cela permettrait de mieux suivre les co-évolutions indicateurs de réalisation – indicateurs d'impact sur le moyen terme (et donc de mieux évaluer les politiques publiques mises en œuvre).

Ce suivi des co-évolutions pourraient être un outil permettant de laisser plus de degrés de liberté aux Etats-Membres dans les plans stratégiques : l'objectif de la PAC n'est pas tant que les politiques et pratiques soient strictement identiques, mais que les neuf objectifs soient mieux remplis.

